

AB CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE FLERSOIS
SARL au capital de 10 000 €
RCS DOUAI 530 377 290
3 rue des Frères Beaumont à FLERS-EN-ESCREBIEUX

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 JUILLET 2024 A 18H00

L'an 2024 et le 26 juillet à 18h00,

Les associés de la société AB CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE FLERSOIS se sont réunis au siège de la société, à la suite de la convocation qui leur a été adressée par la cogérance à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- agrément de Monsieur Sophian BENBEKHTI en qualité de nouvel associé,
- prise d'acte de la démission de Monsieur Abdelbaki ABADI de ses fonctions de cogérant,
- nomination de Monsieur Sophian BENBEKHTI en qualité de cogérant pour une durée indéterminée,
- modifications statutaires corrélatives
- pouvoir pour les formalités.

Sont présents :

- Assine BENBEKHTI, propriétaire de 5 000 des 10 000 parts sociales, numérotées 1 à 5000,
- Abdelbaki ABADI, propriétaire de 5 000 des 10 000 parts sociales numérotées 5 001 à 10 000,

soit des associés représentant 100% du capital.

L'assemblée peut régulièrement délibérer.

Monsieur Assine BENBEKHTI est désigné président de l'assemblée.

Il est entendu en son rapport.

La discussion est ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, il est procédé au vote des résolutions.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'agréer Monsieur Sophian BENBEKHTI, né le 21 août 1997 à DECHY, demeurant 8 rue Pablo Picasso 59950 AUBY, en qualité de nouvel associé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A. A B. A

A
S.B.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés prend acte de la démission à effet immédiat de Monsieur ABADI de son mandat de cogérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés décide de nommer Monsieur Sophian BENBEKHTI, né le 21 août 1997 à DECHY, demeurant 8 rue Pablo Picasso, 59950 AUBY, en qualité de cogérant pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés décident, une fois la cession projetée intervenue, de modifier l'article 8 des statuts, le nom de Abdelbaki ABADI étant remplacé par le nom de Sophian BENBEKHTI *et la répartition*

le capital devient Assine BENBEKHTI à concurrence de 5000 parts nominatives de 12500 et Sophian BENBEKHTI à concurrence de 5000 parts nominatives de 12500

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Les associés donnent mandat à chaque cogérant de mettre en œuvre les formalités de publicité prévues par la loi.

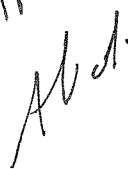
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

Monsieur Assine BENBEKHTI

B. A. 

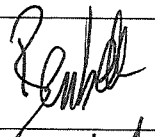
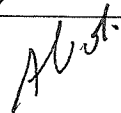
Monsieur Abdelbaki ABADI

A. A. 

Benbekhti Sophian
Bon pour acceptation des fonctions de gérant



FEUILLE DE PRESENCE

associés	Nombre de parts détenues	Eventuelle procuration	émargement
Monsieur Assine BENBEKHTI	5000 parts numérotées de 1 à 5000		
Monsieur Abdelbaki ABADI	5000 parts numérotées 5001 à 10000		

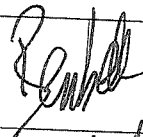
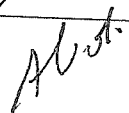
Soit 10000 parts représentées détenues par 2 associés

Fait à FLERS SANS ESCREBIEUX, le 26 juillet 2024

Assine BENBEKHTI



FEUILLE DE PRESENCE

associés	Nombre de parts détenues	Eventuelle procuration	émargement
Monsieur Assine BENBEKHTI	5000 parts numérotées de 1 à 5000		
Monsieur Abdelbaki ABADI	5000 parts numérotées 5001 à 10000		

Soit 10000 parts représentées détenues par 2 associés

Fait à FLERS SANS ESCREBIEUX, le 26 juillet 2024

Assine BENBEKHTI



